

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 9 février 2026 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette
Madame Francyne Bouchard
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Monsieur Daniel Archibald

Monsieur Jean-Claude Léveillée, maire, préside la séance.

Absence (s) : Aucune

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

RÉSOLUTION : 2026-02-033 **Ouverture de la séance**

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 9 février 2026. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-02-034 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Francyne Bouchard

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le sujet suivant :

- Félicitations aux organisateurs des sentiers lumineux Luciola au parc des Berges.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du maire et des membres du conseil
sur les activités municipales du mois de janvier
2026**

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales du mois de janvier 2026 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

Première période de questions

RÉSOLUTION : 2026-02-035 **Approbation du budget 2026 de l'Office
municipal d'habitation du Grand Portneuf**

CONSIDÉRANT la réception du budget 2026 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP);

CONSIDÉRANT QUE ce budget a été approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QU'il est requis que la Ville approuve le budget préparé par l'OMHGP pour la portion relative à la Ville de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

QUE le conseil municipal approuve le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf pour la Ville de Donnacona;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à approuver un ajustement pouvant intervenir à ce budget en cours d'année pour la portion relative à la Ville de Donnacona jusqu'à concurrence de 10 %.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-02-036

Acceptation des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 12 et 26 janvier 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 12 et 26 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-02-037

Adoption du règlement numéro V-639 décrétant une dépense et un emprunt afin de procéder aux travaux de construction d'un véloparc

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de procéder à la construction d'un véloparc;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de financer ces travaux au moyen d'un emprunt;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 26 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 26 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode financement au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'adopter le règlement numéro V-639 décrétant une dépense et un emprunt afin de procéder aux travaux de construction d'un véloparc.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-02-038

Confirmation de l'acquisition du tracteur multifonction pour le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-08-262 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 25 août 2025, laquelle prévoyait la location avec option d'achat pour un tracteur multifonction pour les besoins du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se prévaloir de l'option d'achat pour ce tracteur;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget des immobilisations pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Daniel Archibald

Et il est résolu

QUE le conseil municipal confirme l'achat du tracteur multifonction pour les besoins du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à l'entreprise Groupe Lafrenière tracteurs pour un montant 77 204,64 \$ incluant les taxes selon les conditions prévues au contrat de location avec option d'achat conclu suivant l'adoption de la résolution numéro 2025-08-262;

D'autoriser la dépense à même le poste budgétaire n° 23-080-11-724 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-02-039

Octroi du contrat des travaux de réfection des infrastructures d'une portion de la rue Notre-Dame entre les avenues Marcoux et du Manoir

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de procéder à la réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame entre les avenues Marcoux et du Manoir;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal le 12 janvier 2026 du règlement numéro V-638 décrétant une dépense et un emprunt pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par la Ville afin de procéder à la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour la réalisation de ces travaux se détaillent comme suit:

Soumissionnaire	Soumission (incluant les taxes)
Construction et Pavage Portneuf inc.	6 181 765,84 \$
Excavations Tourigny inc.	6 420 780,84 \$
Maxi-paysage inc.	7 269 957,57 \$
Action Progex inc.	7 633 374,21 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	7 654 065,20 \$
Giroux et Lessard Itée	7 675 647,47 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de l'ingénieur du projet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Il est résolu d'octroyer le contrat de réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame entre les avenues Marcoux et du Manoir à l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc. suivant les conditions stipulées aux plans et devis préparés pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-02-040

Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'affiches dans les différents parcs de la Ville

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de remplacer et d'ajouter des affiches identifiant les différents parcs de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est prévu au budget des immobilisations;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Communication Tremblay Ménard inc. pour la fourniture et l'installation de quatre (4) enseignes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro V-578 sur la gestion contractuelle, la Ville peut conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francyne Bouchard

Et il est résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'affiches dans les différents parcs de la Ville à l'entreprise Communication Tremblay Ménard inc. pour la somme de 29 768,82 \$ incluant les taxes;

D'autoriser une dépense de 29 768,82 \$ à même le poste budgétaire n° 23-070-21-721 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-02-041

Octroi du contrat pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir usagée

CONSIDÉRANT QUE l'une des chenillettes à trottoir actuellement utilisée par le service des travaux publics requiert des frais d'entretien élevés en plus des temps d'indisponibilité de l'équipement lors de ses réparations;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics souhaiterait remplacer cette chenillette par une chenillette usagée plus récente;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise Globoquip pour une chenillette de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE cet achat n'est pas prévu au budget, mais que le service des travaux publics recommande de reporter le remplacement d'une camionnette prévue au budget afin de pouvoir remplacer la chenillette;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro V-578 sur la gestion contractuelle, la Ville peut conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir usagée à l'entreprise Globoquip pour un montant de 74 733,75 \$ incluant les taxes;

QUE le conseil utilise une partie du budget prévu pour le remplacement d'une camionnette et l'affecte à l'acquisition de la chenillette;

D'autoriser une dépense de 74 733,75 \$ à même le poste budgétaire n° 23-040-06-724 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT l'émission du permis de construction numéro 2022-0368 visant la construction d'un centre de données au 129, rue Piché le 22 juin 2023;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre la Ville et l'entrepreneur général entourant la fin des travaux de ce projet et la demande adressée par ce dernier pour prolonger la durée de validité du permis;

CONSIDÉRANT QUE le dernier alinéa de l'article 4.3.6 du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536 prévoit qu'exceptionnellement, dans le cadre d'un projet de construction commercial, industriel, institutionnel ou public dont le coût des travaux est évalué à plus de 1 000 000 \$, que la durée de validité d'un permis peut être prolongée par le conseil municipal pour une durée que ce dernier fixe par résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE le conseil municipal prolonge la durée de validité du permis de construction numéro 2022-0368 comme le permet le dernier alinéa de l'article 4.3.6 du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536 et fixe la fin de ce permis au 31 octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT la correspondance de l'organisme ClicPortneuf.TV qui sollicite une aide financière de la Ville afin de soutenir l'organisme en tant que membre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

De verser une aide financière de 500 \$ à ClicPortneuf.TV pour être membre 2026 et soutenir l'organisme;

D'autoriser une dépense de 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du comité organisateur du spectacle de fin d'année le Showmonière de l'école primaire La Saumonière par laquelle ce dernier sollicite une aide financière pour financer ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Daniel Archibald

Et il est résolu

De verser une aide financière de 500 \$ au Centre de service scolaire de Portneuf pour le financement du spectacle de fin d'année de l'école primaire La Saumonière;

D'autoriser une dépense de 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-02-045

Participation au Grand Bal de la Fondation Santé Portneuf

CONSIDÉRANT la tenue le 8 mai prochain du Grand Bal de la Fondation Santé Portneuf et son souper gastronomique afin d'amasser des dons pour soutenir le développement de soins à proximité sur le territoire de Portneuf et d'améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de participer à l'événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

De procéder à l'achat de deux (2) cartes au coût de 385 \$ chacune pour le Grand Bal de la Fondation Santé Portneuf du 8 mai prochain;

D'autoriser une dépense de 770 \$ à même le poste budgétaire n° 02-110-00-493 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-02-046

Aide financière au Club de golf de Donnacona

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de golf de Donnacona;

CONSIDÉRANT que cette aide financière est prévue au budget 2026 de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette aide financière représente :

- Un montant de 28 664 \$ de subvention de fonctionnement;
- Un montant de 1 000 \$ pour les joueurs juniors;
- Un montant de 900 \$ conformément à l'entente pour les activités hivernales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francyne Bouchard

Et il est résolu

De verser une aide financière de 30 564 \$ au Club de golf de Donnacona;

D'autoriser une dépense de 30 564 \$ à même le poste budgétaire n° 02-701-90-970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

CONSIDÉRANT la tenue les 6 et 7 février derniers des sentiers lumineux Luciola au parc des Berges;

CONSIDÉRANT le travail réalisé pour l'organisation de cette activité par le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que le centre d'interprétation de la nature et d'animation familiale (CINAF);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de féliciter le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le centre d'interprétation de la nature et d'animation familiale (CINAF) pour l'organisation de l'événement ainsi que pour le succès remporté par celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

Liste de la correspondance - janvier 2026

Dépôt de la liste de la correspondance du mois de janvier 2026.

**Dépôt des listes des déboursés du 24 janvier
2026 au 5 février 2026**

La trésorière dépose, comme le prévoit l'article 13.4 du règlement numéro V-625 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, pour la période du 24 janvier 2026 au 5 février 2026, les listes suivantes :

- La liste des chèques émis, pour un montant de 49 111,26 \$
- La liste des dépôts émis, pour un montant de 164 291,70 \$;
- La liste des prélèvements émis, pour un montant de 182 914,53 \$;
- La liste des déboursés pour le service de la dette, pour un montant de 488 945,50 \$.

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité